

Cantonale partielle

Pascale Bédier suppléante de Michel Vialay

Michel Vialay a réussi son effet. En nommant comme suppléante Pascale Bédier, la femme de Pierre Bédier, il a donné un signe fort pour le début de sa campagne. On se souvient du slogan officiel de la précédente campagne des municipales 2008 : Voter Vialay, c'est voter Bédier. On ne croyait pas si bien dire. Son mari condamné pour corruption passive, c'est son épouse qui prend la place.

Le responsable de la campagne de soutien à Michel Vialay, l'ancien maire Michel Sévin, a déclaré que « la question n'est pas de savoir s'il faut voter pour Vialay ou Bédier mais plutôt est-ce que les Mantais veulent que la politique réalisée ces dernières années se poursuive ? ». Peut-être, mais on n'empêchera aucun électeur sensé de penser que l'on a voulu utiliser le nom de Bédier.

Quoiqu'il en soit, samedi matin à la brasserie Le Val, située sur la dalle du Val Fourré, le maire Michel Vialay était tout sourire lorsqu'il a présenté sa suppléante.



■ Michel Vialay et sa suppléante Pascale Bédier.

« Elle connaît sa ville et a l'expérience du contact avec les habitants », a-t-il expliqué pour justifier son choix. « Qui mieux qu'elle pouvait assurer le relais ? » a complété Fadoua Ghazouani, adjointe à la mairie.

D'un naturel réservé, loin de la gouaille de son époux, Pascale Bédier a tenu à « remercier Michel Vialay. Je veux aussi par cette candidature manifester toute ma confiance

envers mon mari, un élu intègre et efficace », a-t-elle commenté.

Quant à savoir si Pascale Bédier, néophyte en politique, a une légitimité à se présenter, Michel Vialay tranche : « la légitimité, c'est ce qui se décide dans les urnes. »

R.B.

Du rififi chez les communistes

On savait que les relations entre le conseiller municipal communiste de Mantes-la-Jolie Marc Jammet et les instances départementales du PCF n'étaient pas au beau fixe. On assiste désormais à une guerre ouverte. Du jamais vu dans l'histoire du parti : il y aura deux candidats communistes à l'élection cantonale partielle du 21 juin.

Tandis que Marc Jammet a obtenu une très large majorité de la section locale mantaise, le conseil départemental, lui, a voté massivement pour un autre candidat, en l'occurrence Joël Jegouzo.

Ce choix a été fait après une réunion rassemblant des représentants de Décil, des Verts, du NPA, du parti de gauche et d'Alternative citoyenne. « Les communistes yvelinois souhaitent continuer le travail

de rassemblement le plus large possible à gauche cherchant à répondre aux urgences sociales qui s'expriment fortement dans les luttes unitaires, en particulier dans la région mantaise. C'est dans cet esprit que le conseil départemental, après un débat prenant en compte l'ensemble des avis et propositions, a décidé d'engager une démarche de rassemblement clairement à gauche, populaire et à visée majoritaire et de mettre en débat avec l'ensemble des partisans la candidature de Joël Jegouzo », explique le PCF dans un communiqué.

Normalement ce sont les instances départementales qui ont le dernier mot pour ce qui est des candidatures. Mais Marc Jammet et ses partisans ont décidé de passer outre et de maintenir la candidature. « Nous prenons acte de la décision du conseil départemen-

tal d'apporter son soutien à Joël Jegouzo. Mais nous constatons que le candidat qu'il a désigné n'est pas celui que les communistes de Mantes-la-Jolie ont désigné à 89 % à bulletins secrets. Sur les 29 membres du conseil départemental qui ont approuvé à main levée cette décision, 28 ne sont pas électeurs à Mantes-la-Jolie et ne participeront pas au scrutin », précise l'exécutif de la section mantaise.

Marc Jammet craint-il une procédure d'exclusion du parti ? « Sur le plan statutaire, non. Il peut y avoir une mise en congé. Mais il y a 32 ans que je suis au parti communiste. Je me suis engagé pour des idées. J'y crois toujours. Personne ne pourra me retirer cela », répond-il. En tout cas, la campagne promet d'être chaude.

F.C.

Cinq candidats le 21 juin

Le site de la préfecture a révélé les noms des candidats et de leur suppléants. Ils seront cinq à se disputer le siège de conseiller général.

● Michel Vialay (UMP),
Suppléante Pascale Bédier
● Guillaume Quévarec (PS),
Suppléante Ndeye Satala Diop

● Marc Jammet (PCF),
Suppléante Monique Matthieu (POI)
● Joël Jegouzo (PCF),
Suppléante Nathalie Coste (Décil)
● Chistiane Gadé (Convergences Nationales),
Suppléant Yves Jegou

Présentation détaillée des candidats dans notre prochaine édition.